

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 septembre 2018

CP2018_09_4
id. 4143

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION
DE 29 LOGEMENTS COLLECTIFS (20 PLUS ET 9 PLAI)
BOULEVARD BLAISE DOUMERC
COMMUNE DE MONTAUBAN**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn et Garonne

Habitat. Elle concerne l'opération de construction de 29 logements collectifs (20 PLUS et 9 PLAI), situés 930 boulevard Blaise Doumerc à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 640 096 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PLUS sur 40 ans	894 433 €
* Prêt CDC PLUS sur 50 ans	228 898 €
* Prêt CDC PLAI sur 40 ans	370 058 €
* Prêt CDC PLAI sur 50 ans	90 742 €
* Subvention CD 82	38 100 €
* Subvention ETAT	74 436 €
* Subvention Grand Montauban	58 000 €
* Prêt Action Logement	90 000 €
* Prêt 1,8 % sur 30 ans	795 429 €
Total	2 640 096 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 1 584 131€.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 70851.

La garantie sollicitée du Département, en application de la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2017, porte sur une somme de 633 652,40 €, soit 40 % d'un montant global de 1 584 131 €, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 28 juin 2018.

Le Département exercera auprès de Tarn et Garonne Habitat un droit de réservation portant sur deux logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 relative au budget primitif,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'opération de construction de 29 logements collectifs (20 PLUS et 9 PLAI) situés 930 boulevard Blaise Doumerc à Montauban, la garantie du Département à hauteur de 633 652,40 €, soit 40 % de l'emprunt souscrit ;
- Précise que le Grand Montauban Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité du prêt souscrit comme l'indique sa délibération en date du 28 juin 2018 ;
- Précise également que le Département exercera auprès de Tarn et Garonne Habitat un droit de réservation portant sur deux logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC